



COMMUNE DE
CHESEAUX-NORÉAZ

Cheseaux-Noréaz, le 13.11.2023

Préavis municipal No 19/23 relatif au budget 2024

Le budget de fonctionnement 2024, mis à disposition de toutes et tous sur le site internet de la commune, présente les résultats de la projection budgétaire 2024 suivants :

Revenus de fonctionnement	CHF	+3'632'190.-
Charges de fonctionnement, hors amortissements	CHF	-3'516'850.-
Amortissements obligatoires du patrimoine	CHF	<u>-209'910.-</u>
Résultat après amortissements	CHF	<u>-94'570.-</u>

Le budget de fonctionnement communal est toujours difficile à évaluer, notamment parce que nous n'en maîtrisons qu'une petite partie, la plus grande part étant en effet imposée (notamment la péréquation cantonale, l'enseignement, etc.). Notons par ailleurs que le budget 2024 prévoit des déficits dans deux postes (Epuration-Egouts et Service des eaux) qui doivent être autofinancés. Ces montants (un total de CHF 101'360.-) devront être puisés dans les fonds de réserve de ces postes s'ils sont confirmés lors du bouclage des comptes 2024 qui pourraient donc clôturer dans le vert.

Les principaux commentaires par rubrique sont les suivants :

1. Administration

- Administration-traitements (110.301 à 110.305) : les différences sont dues à une nouvelle manière de comptabiliser les frais de personnel et administratif. Comptabilisé maintenant en totalité ici, les montants imputables à un autre poste sont indiqués en revenu sous le chiffre 110.490.1.
- 110.315 : achat et entretien informatique : Les besoins en informatique sont de plus en plus importants et une adaptation est prévue notamment pour élever le niveau de sécurité de notre informatique communale.
- 180.352 Participation Travys : La hausse par rapport à 2022 est essentiellement expliquée par l'augmentation sur plusieurs lignes de l'agglomération des cadences, soirs et week-ends notamment, mais aussi pour favoriser la conversion aux transports publics dans le cadre du Plan Climat. L'introduction des bus électriques a aussi un impact.

2. Finances

- 210 Impôt : Une prévision assez prudente a été faite avec une projection des revenus des impôts dans la ligne de ceux de 2022. Il est à remarquer que les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers restent difficiles à anticiper et dépendent beaucoup du marché immobilier qui lui a perdu de sa dynamique depuis la remontée des taux hypothécaires dès 2022.
- 220.352 et 220.452 : Le montant de la charge de la péréquation directe est prévu de CHF 505'200.-, soit légèrement supérieur aux CHF 481'787.- des comptes 2022.

3. Domaines et bâtiments

- 35 : Aucun entretien particulier prévu en 2024 dans nos bâtiments, hormis une possible adaptation de quelques installations lumineuses puisque les néons et autres lampes fluorescentes ont été retirés du marché depuis le 1^{er} août 2023.
- 352.423 : Les recettes prévues pour la location du refuge ont été légèrement revues à la hausse étant donné les augmentations de tarif (CHF 20.- pour le chauffage et CHF 30.- pour les locataires hors commune) et en comptant sur un maintien de la bonne fréquentation depuis l'ouverture du refuge en 2021.

4. Travaux

- 430.314 Entretien des routes : la projection inclue le changement des panneaux « totem » d'entrée dans la commune pour environ CHF 6'000.-.
- 430.322 Intérêts dettes à long terme : les taux ont bien monté et la projection budgétaire en tient compte avec près de CHF 10'000.- de plus pour ce poste.
- 430.331 Amortissements : Deux nouveaux amortissements pour les routes apparaissent dès 2024 : CHF 6'800.- suite à la réalisation du trottoir à la Rte du Gymnase et CHF 1'700.- pour la modération de trafic à la Rte de Champ-Pittet.
- 460 Epuration-Egouts : Les charges ont bien augmenté ces dernières années et un déficit de CHF 44'510.- est budgété pour 2024. Le montant des taxes devra probablement être revu en 2024 étant donné que ce poste doit être autofinancé.
- 460.331 Amortissements : Deux nouveaux amortissements pour l'épuration apparaissent dès 2024 : CHF 16'200.- suite aux travaux de réhabilitation de la STEP d'Yverdon et CHF 3'200.- pour les travaux liés au traitement des micropolluants.
- 460.352 Participation aux charges de la STEP d'Yverdon : Le coût estimatif annoncé pour 2024 est de 73 cts par m³ traité, soit le montant de CHF 47'500.- pour nos quelques 65'000 m³ d'eau usée annuel.

5. Instruction publique et culte

- 510 et 520 Les chiffres du budget 2023 sont repris, correspondant à une augmentation globale projetée de 7% par rapport aux coûts 2022. Ils incluaient une probable augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école obligatoire et une hausse légère du prix par élève.

6. Police

- 610.351 : La part aux charges cantonales pour la sécurité publique reste stable, elle s'élève à CHF 42'500.-.
- 610.352 : La part aux charges de la PNV restent de deux points d'impôts, soit CHF 68'400.- auxquels CHF 6'000.- sont ajoutés pour des prestations complémentaires.

7. Sécurité sociale

- 720.351 : Les chiffres de la cohésion sociale transmis par le Canton dans le cadre de la péréquation pour le budget 2024 sont de CHF 534'500.-, nettement inférieurs à ceux du budget 2023, dans la ligne de ceux des comptes 2022 qui incluaient un accord d'une participation supérieure du canton dans un souci d'équilibrer la part du canton et des communes.

8. Services industriels

- 810 : Le budget du service des eaux prévoit un déficit de CHF 56'850.- en raison de travaux prévus en 2024, d'une augmentation du coût de l'eau et de nouveaux amortissements. Ce poste devant en principe être autofinancé, la Municipalité a introduit dans le budget 2024 des revenus de CHF 60'000.- provenant de l'introduction d'une nouvelle taxe devant encore être approuvée par ce Conseil général. Sans ce montant, le déficit serait d'autant plus élevé et ne pourrait plus être couvert par le fond de réserve de l'eau.
- 810.311 et 810.314 : Des travaux d'entretien prévu dans le cadre du PDDE et le remplacement d'une conduite devant être effectuée en marge du déplacement du ruisseau des Biolettes nécessiteront CHF 100'000.- en 2024 pour couvrir l'achat de matériel et les frais des travaux.
- 810.312 et 810.435 Achat et vente de l'eau : Une augmentation de 30 centimes du prix d'achat au m³ de l'eau (CHF 2.20 au lieu de CHF 1.90) sera facturée à la Commune par la Sagenord dès le 1er janvier 2024. Cette augmentation ne sera pas répercutée aux consommateurs selon le projet de révision du règlement des eaux (le prix actuel facturé de CHF 2.50/m³ d'eau sera donc maintenu).
- 810.331.10 Nouvel amortissement de CHF 22'500.- suite à la réalisation des travaux de la conduite du Montélaz, étape 1 et 2 incluses.

Entant donné les éléments susmentionnés, en résumé, les résultats du budget 2024 par chapitre, amortissements compris, sont les suivants :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
1. Administration :	CHF	601'350.--	
2. Finances :	CHF		2'018'900.--
3. Domaines et Bâtiments :	CHF		97'690.--
4. Travaux :	CHF	262'760.--	
5. Instruction publique et Cultes :	CHF	488'000.--	
6. Police :	CHF	156'700.--	
7. Sécurité sociale :	CHF	645'500.--	
8. Services industriels :	CHF	56'850.--	
Résultat total : Excédent de charges de		CHF	94'570.--

Etant donné ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAU-NOREAZ

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
vu le préavis municipal,
entendu le rapport de la commission,

d é c i d e

Article premier: le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2024 prévoyant :

Recettes	CHF	3'632'190.--
Charges	CHF	3'726'760.--

Soit un résultat net après amortissements de	CHF	-94'570.--

est adopté.

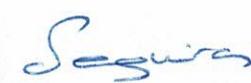
LA MUNICIPALITE

la Syndique :


S. DI DARIO



La Secrétaire :


C. PEGUIRON